

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er août 2024

LOCATION

LOCAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Part locataire		Part bailleur	
Visite, constitution de dossier, rédaction de bail	Zone non tendue 8 € / m ² Zone tendue 10 € / m ²	Visite, constitution de dossier, rédaction de bail	Zone non tendue 8 € / m ² Zone tendue 10 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²	État des lieux	3 € / m ²

PARKING, GARAGE

200 € TTC (partagé par moitié entre les parties)

LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

25% TTC du loyer annuel hors charges (partagé par moitié entre les parties)

RÉDACTION DE BAIL (OU AVENANT)

200 € TTC (partagé par moitié entre les parties)

REVENUS FONCIERS

40 € TTC